

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 469

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 5 BIS F

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRECet amendement vise à supprimer l'article 5 *bis* F, ajouté par le Sénat.

En effet, outre que cette mesure serait coûteuse pour les finances publiques, de l'ordre de 350 millions d'euros selon l'évaluation du Gouvernement, la transmission au prix payé par le consommateur d'une baisse de TVA est toujours très incertaine. De plus, le transport ferroviaire est déjà fortement subventionné.